

UN GESTE D'ACTION FRANÇAISE

EN 1842¹

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce fut pour nous une minute historique que celle où, le 13 septembre 1842, un fils de notre race se leva au parlement de Kingston, et, malgré le découragement universel, malgré les règlements de la Chambre et malgré une loi impériale, osa parler français. C'est un geste d'action française que vous êtes venus fêter ce soir puisqu'il a été fait de vaillance généreuse pour le triomphe d'une idée. Cette minute de 1842 a peut-être décidé de notre avenir et elle reste, dans l'existence de l'homme qui l'a vécue, le grand instant de beauté morale, parce qu'il affirma que ni les honneurs ni le pouvoir ne valent la langue et l'âme d'un peuple. (*Vifs applaudissements.*)

Nous sommes au lendemain de la révolte. Le peuple est tombé dans un pire état que l'aigreur; c'est un peuple abattu qui a des conseillers d'abattement. Il a vu tourner brusquement à la catastrophe une lutte de trente ans pour la cause la plus juste, pour le plus légitime idéal politique. A ses demandes de liberté, on vient de répondre par des coups de feu, par d'affreuses dévastations, par l'échafaud.

¹ NOTE DE LA RÉDACTION. — *L'Action française* consacre la majeure partie de cette livraison à la commémoration du geste de La Fontaine, faite sous ses auspices, au Monument National, à Montréal, le 13 septembre. Cela l'oblige à diminuer sensiblement la part habituellement faite à ses autres rubriques, mais on ne célèbre pas tous les jours La Fontaine ! Nos lecteurs seront particulièrement heureux de trouver ici le texte même de la conférence prononcée par M. l'abbé GROULX.

Ses chefs sont bannis ou emprisonnés. Toutes les lois sont violées contre lui, celles de l'État et celles de la plus élémentaire justice. Pour quelques poignées de mécontents, pour une insurrection que les ministres de Londres qualifiaient eux-mêmes de "bagatelle," on ne tient nul compte à la grande majorité du peuple, de sa réprobation de l'émeute, de ses protestations unanimes de loyauté au trône; mais, ce peuple, on le déclare déchu de son droit de vivre et l'on fixe froidement le jour de ses obsèques. La *Gazette* de Sherbrooke venait de protester contre le pouvoir d'impôt accordé par Lord Russell au Conseil spécial. La *Gazette* de Montréal, dont l'esprit ressuscite, sans transformation glorieuse, dans la feuille haineuse de ces derniers mois (*applaudissements*) — mais alors comme aujourd'hui portavoix mi-officiel du gouvernement, nous adressait cette riposte sans pitié: "Quant à ce que dit notre confrère de l'alarme des Canadiens-français à se voir taxés, cela n'importe aucunement. . . . Il ne leur sera imposé de taxes et de charges par le gouvernement impérial que pour améliorer leur déplorable situation actuelle; et qu'ils y consentent ou n'y consentent pas, leur approbation ou leur opposition est actuellement une affaire de nulle importance. . . . Le temps est venu où les usages aussi bien que les institutions de ce peuple doivent être régénérés; et qu'ils le veuillent ou non, il faut qu'ils se soumettent et qu'ils apprennent à devenir des sujets britanniques plus loyaux, plus industriels, plus intelligents qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent."

Un autre journal anglais, le *Morning Courier*, ne voit qu'un seul moyen de sauver nos meilleurs intérêts, et c'est de nous chasser de la vie politique par la suppression du droit de suffrage. "Nous avons déclaré à haute voix, veut-il bien nous dire le 26 août 1839, que les Français doivent être soumis à la dégradation politique; nous ne

devons pas employer de demi-mesures. La suppression du droit de suffrage pour tous les Canadiens-français est pour nous le seul moyen infaillible d'angliciser cette province au *double quick*. Enlever ce droit aux Français, c'est vraiment se montrer charitable, humain à leur égard; ils n'en perdront que plus tôt leur caractère national; et plus tôt ils le perdront, plus tôt ils seront heureux, florissants et grands."

Ah ! mesdames, messieurs, il ne fait pas bon, au milieu d'une guerre civile, voir trop au fond l'âme du vainqueur avec la couleur de ses passions. Ce langage méprisant et dur nous l'avons entendu bien des fois en notre pays; nous l'entendons encore après quatre-vingts ans, quatre-vingts ans de vie commune, et nous pouvons le dire, d'effort sincère, de notre part, pour l'unité et l'harmonie nationales. Je rappelle ces mauvais souvenirs sans aigreur et sans vaine récrimination. Mais comment comprendre qu'après nous avoir ainsi traités, ils s'étonnent, ces mêmes gens, de la tiédeur de nos enthousiasmes pour l'amitié qu'ils nous offrent et de notre impuissance à entrer en quelques-unes de leurs sympathies ? (*Vive émotion*). Aujourd'hui encore ils nous demandent de nous battre avec eux, les uns près des autres, comme des frères. Ah ! oui, des frères, nous le serions sans doute, si seulement ils violaient un peu moins souvent contre nous toutes les lois de la fraternité. (*Applaudissements répétés.*)

Il ne restait plus à l'autorité officielle qu'à porter contre nous la sentence capitale. Un délégué du pouvoir impérial s'en vint enquêter en notre pays. Il se composa un jury de sa façon et notre condamnation à mort fut rédigée. Nous étions restés un peuple de miséreux et d'illettrés parce que nous étions restés un peuple de Français. Il fallait donc nous arracher à notre misère pour nous élever jusqu'à la civilisation anglo-saxonne. Nous avons eu raison de

nous soulever; mais nous avons le tort d'être à la fois le nombre, le droit et la vérité. Une minorité anglaise ne pouvant être déceimment soumise à une majorité française, si la liberté politique doit échoir au pays, il convient au préalable de faire des Français un peuple-serf. Et vous avez là, mesdames, messieurs, en ce qui nous concerne, tout le rapport Durham avec sa conclusion arbitraire: l'union législative des deux Canadas.

Peuple de 650,000 âmes, nous nous voyions conférer l'égalité représentative avec un peuple de 450,000 habitants. Pour mieux nous écraser ils ajoutèrent la suppression de nos droits politiques. Les faubourgs de nos villes et quelques comtés perdront leur droit de suffrage pour permettre à des Anglo-Saxons de voler des sièges à des Canadiens-français. Mais surtout la langue française, alors la langue de la majorité ou peu s'en faut, sera bannie du nouveau parlement. La langue qui avait mené la lutte contre le despotisme oligarchique, celle-là même qui, de l'aveu de lord John Russell, avait été la première à revendiquer les libertés constitutionnelles, n'aura pas le droit de se faire entendre dans le parlement du régime responsable. Ainsi l'a demandé le parlement du Haut-Canada et ainsi l'a décrété le gouvernement impérial dans l'ARTICLE XLI de la nouvelle constitution.

Voilà donc qui est clair. La caractéristique de 1840, c'est la fin des fluctuations de la politique impériale relativement au problème des races au Canada. C'est la fin des hypocrisies et des équivoques et c'est une politique avouée, décisive pour l'étranglement d'une nationalité.

En présence de cette conspiration universelle, nos pères se sentent las de la lutte. Ils ont perdu confiance en la justice de l'Angleterre; ils n'ont plus foi en l'agitation politique. Le doute patriotique les envahit, puis la pensée

fatale de l'abdication. Une défection retentissante accentua soudain cet esprit démissionnaire. Et elle vint d'où, en ce temps-là du moins, on ne l'eût pas attendue, elle vint de Québec. Là s'imprimait encore le premier journal politique canadien-français, le journal de Pierre Bédard de 1806. Depuis lors, toujours intrépide et journal d'avant-poste, honoré de la haine de Craig et des gouverneurs qui ressemblèrent au "little king", il était devenu une institution nationale. C'était le laboratoire d'idées où la race allait prendre son mot d'ordre et l'aliment de sa pensée. Dans l'automne de 1839, la feuille québécoise commença par risquer quelques insinuations timides. Puis, le 23 octobre, elle résolut de parler franc. En termes clairs, irrécusables, elle proposa la démission générale et définitive de la langue et de la race !

"Il y en avait, et nous étions de ce nombre, lisons-nous dans *Le Canadien*, qui pensaient qu'avec l'appui et la faveur de l'Angleterre, les Canadiens-français pouvaient se flatter de conserver et d'étendre leur nationalité de manière à pouvoir par la suite former une nation indépendante. Nous croyions et nous croyons encore qu'il eût été d'une sage politique pour l'Angleterre de favoriser l'extension et l'affermissement dans le Bas-Canada d'une nationalité différente de celle des États voisins; mais les hommes d'État du jour chez la métropole pensent différemment et les Canadiens-français n'ont plus rien à attendre de ce côté-là pour leur nationalité. Que leur reste-t-il donc à faire pour leur propre intérêt et dans celui de leurs enfants, si ce n'est à travailler eux-mêmes de toutes leurs forces à amener une assimilation qui brise la barrière qui les sépare des populations qui les environnent de toutes parts ?

... Avec la connaissance des dispositions actuelles de l'Angleterre, ce serait pour les Canadiens-français le comble

de l'aveuglement et de la folie que de s'obstiner à demeurer un peuple à part sur cette partie du continent. Le destin a parlé: il s'agit aujourd'hui de poser les fondements d'un grand édifice social sur les bords du Saint-Laurent, de composer avec tous les éléments sociaux épars sur les rives de ce grand fleuve, une grande et puissante nation. Pour l'accomplissement d'un pareil œuvre, toutes les affections sectionnaires doivent se taire et tous doivent être prêts à faire les sacrifices nécessaires. De tous les éléments sociaux dont nous venons de parler, il faut choisir le plus vivace et les autres devront s'incorporer à lui par l'assimilation"... (*Profonde émotion.*)

Je l'ai dit ailleurs, mesdames, messieurs: ces lignes sont tristes, souverainement tristes, et les palliatifs sont inutiles. Nous voici bien en présence d'une abdication totale et décisive. Mais, de grâce, pardonnons à nos ancêtres cette page de faiblesse, la seule, je crois, de toute leur histoire. Et au lieu de nous élever contre ceux qui l'ont commise, nous, leurs petits-fils, pesant les suprêmes malheurs d'où est venue cette défaillance, puissions-nous nous souvenir que nous avons quelquefois souffert sous le joug britannique, souffert jusqu'à désespérer de tout. Peut-être qu'alors cessant de prêter toujours à la libéralité anglaise et à son prétendu *fair play*, aux dépens de la vérité et de notre capital d'honneur, nous commencerons à embrasser un peu moins dévotement les mains impitoyables qui ont forgé des chaînes à nos grands-pères. (*Vifs applaudissements.*)

Ce découragement venu de Québec se répandit comme une contagion. Chauveau qui fut le jeune témoin de cette époque attristée, nous a laissé un aveu douloureux dans sa biographie de Garneau: "Ce n'était plus seulement avec inquiétude, écrit-il, c'était presque avec désespoir que l'on se demandait ce qui allait advenir de tout ce qui nous était

cher. Quelques-uns disaient tout haut que l'on ne pouvait plus être rien dans le pays, à moins de se faire Anglais... d'autres ajoutaient à demi-voix... et protestants.

“Les gens qui voulaient décorer leur lâcheté d'un prétexte demandaient que l'on considérât la question *au point de vue pratique*; ils déclaraient qu'il était inutile de se faire illusion, qu'il valait mieux envisager le danger en face, qu'en supposant même que l'usage de notre langue fût toléré dans les documents officiels, nous aurions bien de la peine à nous faire entendre dans un parlement où nous serions toujours en si petit nombre. De là, ils concluaient à la déchéance graduelle de la langue française dans toutes nos maisons de haute éducation, et, pour être plus sûrs d'y arriver, ils recommandaient de faire de l'anglais la langue enseignante, au moins pour une partie du cours d'études. Nos lois et nos usages, disaient-ils, n'étaient que des vestiges du passé, nous avons tout à gagner en les échangeant pour des institutions plus en harmonie avec les besoins de la société moderne.”

Garneau lui-même, plongé alors au sein de nos archives et qui apprenait la leçon d'espérance de notre histoire, Garneau se défend mal de l'affreux doute et il ignore s'il prépare un cantique de résurrection ou l'épithaphe d'un tombeau. Il écrira plus tard à Émile de Girardin: “Quel que soit le sort que l'avenir réserve à notre race, nous aimons à reporter les yeux vers cette ancienne France d'où sont sortis nos pères. Comme le chevalier normand couché sur le tombeau de marbre des vieilles cathédrales anglaises, si nous devons perdre notre nationalité, nous voulons du moins laisser un nom français écrit sur notre mausolée.”

Au plus profond de cette dépression morale qui est pour un peuple le commencement de la mort, un jeune homme de trente-cinq ans se trouve subitement investi des

destinées de la race. Fort de son calme courage et d'une jeunesse laborieuse qui vaut quelquefois une conscience, il refuse d'appartenir au parti des découragés. Il s'est cherché des alliés dans la province voisine et, sans sourciller, il accepte la bataille que lui propose l'oligarchie triomphante. Dans un manifeste à ses électeurs de Terrebonne, il commence par venger avec éclat la justice outragée; puis, avec des paroles de chef, il sonne le ralliement de sa province. Hélas ! le jeune politique dut amèrement déchanter. Lui qui avait pourtant vécu sous le régime prussien du Conseil spécial, qui avait goûté du cachot sous Colborne, n'avait pas encore appris toutes les ruses et toute la brutalité de la force sans scrupules. L'oligarchie assomma ses électeurs aux jours du scrutin et Hippolyte La Fontaine dut avouer sa défaite aux mains de Sydenham. L'échec fut amer, mais n'abattit point le vaincu. Une fois de plus sa main vengeresse se leva et les criminels de l'attentat de New-Glasgow en eurent pour leur compte. Il écrivait au lendemain de sa défaite: "Lord Sydenham est descendu dans l'arène pour combattre corps à corps avec un simple individu... Il m'a vaincu; mais il y a de ces défaites qui sont plus honorables que la victoire, surtout quand, pour remporter cette victoire, il faut marcher dans le sang de ses concitoyens"... Quelque temps après, à l'appel de son ami Baldwin, La Fontaine posait sa candidature dans Toronto, Toronto, la Mecque de l'orangisme. Naturellement il y eut bataille électorale dans le comté d'York. Mais cette fois le vaincu de Terrebonne l'emporta la main haute et l'on vit cette merveille dans notre histoire d'un comté anglais élisant un candidat canadien-français. (*Applaudissements.*) Le gouverneur Sydenham usa d'un dernier truc et l'élu d'York dut rester à la porte du premier parlement. Mais rien ne put empêcher qu'il n'y fût à la deuxième session.

Entre temps sir Charles Bagot a remplacé Lord Sydenham. Le nouveau gouverneur, esprit libéral, incline à la justice; il veut le gouvernement de la majorité et il a fait des propositions aux chefs réformistes des deux provinces. Ces propositions sont tombées devant le public. Nous sommes au 13 septembre 1842. La Fontaine doit s'expliquer devant la Chambre et devant le pays. C'est sa première apparition au parlement du Canada-Uni, ce sera son premier discours.

En quelle langue va-t-il parler? Il y a là une loi impériale qui lui défend de parler français. Il va porter la parole devant une Chambre où siègent encore ceux-là qui ont pétitionné à Londres pour proscrire officiellement la langue de Québec et il est lui-même député de la province anglaise, et qui plus est, de Toronto. Le chef canadien-français qui sent peser sur lui le découragement de ses compatriotes, va-t-il consommer par une éclatante abdication, la mort de l'âme française? Ah! ce dut être dans la vie du jeune leader de Québec un instant dramatique à une époque où la politique s'alliait encore au patriotisme et à la conscience. Vous vous rappelez la scène pathétique du "Pour la Couronne," de François Coppée, où le poète convie autour de Michel Brancomir, le héros tenté de trahir, toutes les voix de l'honneur et du passé, toutes les prières de la patrie. J'aime à me représenter Hippolyte La Fontaine, à cette heure tragique de sa vie, écoutant monter autour de lui les mêmes voix solennelles et suppliantes: voix des hommes et des femmes héroïques qui ont fondé notre race et qui ont tant travaillé et tant souffert pour qu'elle vive; voix des morts de Sainte-Foy qui nous ont prêché la revanche jusque dans la défaite; voix des sublimes reconSTRUCTEURS d'après 1760; voix des vieux parlementaires de 1792, les premiers sauVEURS politiques de la langue; voix enfin de tout un peuple de 600,000 âmes, peuple de

vertus françaises et catholiques, marqué au front du sceau des prédestinés, et qui malgré tout doit se sentir encore trop fort, trop jeune, avec un devoir trop beau, pour se résigner à mourir.

La Fontaine prit conscience qu'il était la voix de ce peuple, le chargé de son âme et de son existence. Il se souvint qu'aux heures de péril pour l'existence nationale, le devoir d'un chef n'est pas de se dérober, mais d'esquisser hardiment au-dessus de la foule, le geste de défense et de salut. De la trempe des indéfectibles qui espèrent contre toute espérance, il crut qu'une loi inique n'est pas de force à tuer le droit. Et puisque, par un hasard de l'histoire, il se trouvait que l'on fût au 13 septembre, anniversaire de la bataille des Plaines d'Abraham, la date lui parut bonne pour un brin de revanche. (*Applaudissements.*)

La Fontaine, prêt à s'expliquer, vient de demander à la Chambre de se former en comité général. Cette demande, il l'a faite en français. C'est alors que M. Dunn, député de Toronto, l'interrompt et lui demande de parler anglais. La Fontaine lui adresse cette première riposte: "Je regrette de ne pouvoir me rendre aujourd'hui à la demande de l'honorable membre; je le remercie néanmoins, car cette demande qui me vient d'un des membres du cabinet, me fournira un nouvel argument à l'appui du vote de non-confiance proposé contre le ministère." Quelques députés prirent encore la parole, la Chambre se forma en comité général et La Fontaine se trouva debout. Il y avait de l'émotion dans la Chambre, il y en avait encore plus dans la voix de l'orateur. Et quelle prenante éloquence va passer dans les petites phrases qui lui viennent aux lèvres, phrases toutes simples, sans rhétorique, mais où, avec un sursaut de magnifique colère, se libère victorieusement l'âme française: "Avant de venir au mérite de la question, je dois faire allu-

sion à l'interruption de l'honorable député de Toronto, lui qu'on nous a si souvent représenté comme un ami de la population canadienne-française. A-t-il oublié déjà que j'appartiens à cette origine si horriblement maltraitée par l'Acte d'Union? Si c'était le cas, je le regretterais beaucoup. Il me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'ai à prononcer dans cette Chambre. Je me méfie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui proscriit la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je me le dois à moi-même." (*Vifs applaudissements.*)

Mesdames, messieurs, une langue, une race étaient sauvées parce qu'un homme avait osé. (*Longs applaudissements.*) Devant cette protestation si franche et si fière, la Chambre resta muette. Les plus farouches tories n'osèrent brandir contre l'orateur la foudre de la loi. Il faut bien tenir compte que la voix de La Fontaine sonnait du même coup la défaite suprême de l'oligarchie. Ce que le chef canadien-français apportait au parquet parlementaire, en révélant ses entrevues avec le gouverneur, c'était enfin, après tant d'années et tant de luttes, l'avènement du gouvernement responsable. Ceci fit presque oublier cela. La révolution politique de 1842 accapare tellement les esprits que la plupart de nos chroniqueurs oublient eux-mêmes de signaler l'incident du français. L'unique impression qui en reste au parlement de Kingston, c'est la préoccupation étrange de nos députés

pour des choses plus hautes que les intérêts matériels. Le lendemain de l'historique séance, le correspondant du *Canadien* écrit de Kingston: "Poursuivre la justice, tenir aux principes contre des gens qui vous offrent de bons et gros votes d'argent, c'est ce qu'on appelle ici *a French motion*, une idée française, une idée folle et ridicule."

Vous savez la suite. Les hommes du Haut-Canada apprirent à leurs dépens la puissance active d'une "*French motion*," d'une idée française. L'article proscripteur de la langue se trouva déchiré pour jamais. Le chef vit ses partisans lui emboîter le pas. Le jeune Chauveau fit son entrée en Chambre; il choisit de ne parler que français et ce charmeur accomplit presque cette merveille de réconcilier les oreilles anglo-saxonnes avec la langue de la civilisation. Wolfred Nelson suivit l'exemple de Chauveau; puis très habilement, par une stratégie savante, les députés canadiens-français multiplièrent les empiètements. A la session de 1844, vous les voyez soutenir l'obligation du bilinguisme pour le président, et Allan McNab ne peut se faire élire contre Morin que par trois voix de majorité. Le 17 février 1845, M. Laurin présente une résolution rédigée en français comme texte officiel. McNab qui refuse de l'accepter, provoque un vote de la Chambre et ne l'emporte que par une voix. A ce moment la députation canadienne-française se décide au suprême assaut; par la bouche de M. D.-B. Papineau, elle demande le rappel pur et simple de l'ARTICLE XLI de la constitution. C'était encore le temps où nos revendications ne suivaient pas les fluctuations du recensement mais se faisaient aussi fières et aussi intégrales que le droit. Le projet de rappel dut subir les tiraillements de la procédure parlementaire; il se heurta à la mauvaise volonté du gouverneur Metcalfe. Mais, le 21 février 1845, la Chambre n'en votait pas moins la requête au gouvernement

impérial, à l'unanimité, mesdames, messieurs: ce qui prouve qu'un peu de fierté et le respect de soi-même gagnent encore les meilleures victoires. (*Applaudissements.*)

Londres demanda trois ans de réflexion profonde. Et au printemps de 1848, les ministres n'avaient pas encore fini de réfléchir. Lord Elgin entreprit de faire cesser cette dangereuse tension cérébrale. Il harcela littéralement le ministère; il lui écrivit lettre sur lettre. Le gouverneur est du reste poussé à ces démarches par La Fontaine. "Je suis sûr, écrit lord Elgin le 15 juin 1848, que le prochain courrier de Downing street m'apprendra ce que vous entendez faire pour le rappel des restrictions imposées par l'Acte d'Union relativement à l'usage du français. Je suis très inquiet à ce sujet. M. La Fontaine me parle constamment de la chose... Pourquoi retarde-t-on?...". Enfin le gouvernement impérial se décida à bouger. A la session de 1849, lord Elgin en prit occasion pour lire le discours du trône dans les deux langues. C'était la première fois au pays que le représentant de la Couronne daignait accomplir personnellement ce rite parlementaire. L'allégresse des Canadiens-français s'exprima dans un cri émouvant de M. D.-B. Viger: "Que mon âme est soulagée, s'écria ce vétéran de nos luttes, d'entendre le discours du trône dans la langue de mes pères." (*Vifs applaudissements.*)

* * *

Mesdames, messieurs, je crois vous l'avoir démontré: c'est un anniversaire d'émancipation nationale que nous fêtons ce soir. La suprême portée du geste de 1842, nous l'apprécierions sans doute plus entièrement si, au lieu d'être dans ce Monument une assemblée de frères qui parlent encore la vieille langue immortelle, nous étions venus ici,

descendants d'une race éteinte, nous redonner un instant le spectacle d'une gloire reniée. Ah ! s'il est vrai que l'âme d'un peuple prend du temps à mourir et qu'elle se réveille quelquefois, comme une accusation et comme un remords dans la conscience des descendants dégénérés, avec quelle nostalgie et quelle angoisse profondes vous m'auriez entendu ce soir vous apprendre, dans une langue étrangère, comment nous avons fini vers 1840 et comme il nous faut désespérer de redevenir Français !

Et pourtant qui peut en douter ? Sans la courageuse violation de La Fontaine, eussions-nous échappé au péril grandissant de l'abdication universelle et à la vaste conspiration de mort ourdie contre nous ? Et notre langue découronnée du prestige de ses droits officiels, tombée au rang de langue moribonde et reniée, n'eût-elle pas achevé de s'éteindre sur les lèvres des générations prochaines ? La Fontaine fut l'homme providentiel, celui en qui, à cette grande heure critique, est venu se condenser l'instinct de vie de la nationalité. Cet homme a mérité qu'on le ressuscite au plus tôt dans le bronze, et il faudra faire à sa statue le socle assez haut pour qu'il y prenne la figure d'un sauveur de l'âme française. (*Applaudissements.*)

Ah ! oui, qu'on l'élève très haut. Nous avons tant besoin que son geste illumine nos courages. Joseph de Maistre écrivait au lendemain d'une défaite qui anéantisait son petit pays : "Il y a une fatalité incroyable attachée à la bonne cause. . . cependant j'y mourrai !" Mesdames, messieurs, nous, les hommes de trente à quarante ans, nous aurons appartenu à la génération de l'angoisse patriotique. Une fatalité incroyable s'attache à la bonne cause. Tous les jours, des ressemblances tragiques apparentent notre situation à celle de 1840. Si nous voulions bien écouter, nous entendrions peut-être, en certains coins de ce pays,

des voix ennemies qui murmurent déjà l'antienne de nos funérailles, cependant que dans la poitrine des faibles grandissent les affres du doute et le sentiment démissionnaire. C'est le temps pour les hommes de cœur de se compter et de réagir. (*Vifs applaudissements.*) Pour ma part, je crois avoir le droit de parler encore au nom de la jeune génération et je le déclare: que nos ennemis en fassent leur deuil; quel que soit le danger de l'heure présente, il n'aura pas l'honneur de nous effrayer. Nous irons puiser à pleines mains, dans notre histoire, les aspirations, les souffrances, les héroïsmes, toute la poussière morale, toute l'âme supérieure de nos aïeux; ces reliques sublimes et saintes, nous les élèverons vers Dieu comme une prière. Puis, nous défendrons au découragement d'entrer dans nos cœurs. Pour le salut de notre pays nous garderons le culte des *French motions*, le culte des principes et des idées françaises. Aux œuvres de défense et de reconstruction, à la cause suprême nous dévouerons les suprêmes ardeurs de nos vies; et, s'il le faut, eh bien ! nous en faisons le serment: nous aussi nous y mourrons ! (*Longues acclamations.*)

LIONEL GROULX, ptre.

L'Action française

publiera, en octobre, des articles du

*R. P. LOUIS LALANDE et de Monsieur
EUGÈNE ROUILLARD*